

Le 29 janvier 2026

Mesdames et Messieurs les membres  
du Comité syndical du Pôle Métropolitain  
Nantes Saint-Nazaire

### **CONVOCATION**

---

La Présidente,

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer au **Comité Syndical du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire**, qui se déroulera :

**Le jeudi 12 février 2026 de 14h30 à 15h00**  
**EN VISIO-CONFERENCE**

**Chaque élu.e doit se rendre dans la salle correspondant à son intercommunalité :**

Elu.es de Nantes Métropole	Centre des expositions 2, cours du Champs de Mars - <b>Nantes</b>
Elu.es de Saint-Nazaire Agglomération – la CARENE	<b>Salle Littoral</b> Tour Météor (côté Vélyceo) – <b>Saint-Nazaire</b>
Elu.es de la communauté de communes Erdre et Gesvres	CCEG, Salle du conseil communautaire 1 rue Marie Curie <b>Grandchamp des Fontaines</b>
Elu.es de la communauté de communes Estuaire et Sillon	<b>Salle des Acacias</b> Rue des Saules - <b>Savenay</b>
Elu.es de Pays de Blain Communauté	<b>Salle des Transports</b> 29 rte du Château d'Eau - <b>Blain</b>

Si toutefois, vous ne pouvez assister au comité, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un pouvoir à nous retourner à l'adresse suivante [contactpm@nantessaintnazaire.fr](mailto:contactpm@nantessaintnazaire.fr).

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Johanna Rolland**  
Présidente du Pôle métropolitain  
Nantes Saint-Nazaire

## *Ordre du Jour*

Réunion du Comité syndical **en visio conférence**

Jeudi 12 février 2026 de 14h30 à 15h00

### Le temps des délibérations

- Désignation du Secrétaire de séance et approbation du dernier compte-rendu
- Information sur les décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT
- **Délibération 2026-01** : Budget primitif 2026
- **Délibération 2026-02** : Adhésion à Air Pays de La Loire

VISIO-CONFERENCE à partir des salles intercommunales dédiées

**RAPPEL : Chaque élu.e doit se rendre dans la salle correspondant à son intercommunalité**

Elu.es de Nantes Métropole	Centre des expositions 2, cours du Champs de Mars - <b>Nantes</b>
Elu.es de Saint-Nazaire Agglomération – la CARENE	Salle Littoral Tour Météor (côté Vélýceo) – <b>Saint-Nazaire</b>
Elu.es de la communauté de communes Erdre et Gesvres	CCEG, Salle du conseil communautaire 1 rue Marie Curie <b>Grandchamp des Fontaines</b>
Elu.es de la communauté de communes Estuaire et Sillon	Salle des Acacias Rue des Saules - <b>Savenay</b>
Elu.es de Pays de Blain Communauté	Salle des Transports 29 rte du Château d'Eau - <b>Blain</b>

Toute correspondance doit être adressée à :

Madame la Présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire  
2, cours du Champ de Mars 44923 Nantes cedex 9

[www.nantessaintnazaire.fr](http://www.nantessaintnazaire.fr)  
[contactpm@nantessaintnazaire.fr](mailto:contactpm@nantessaintnazaire.fr)